



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 3 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
27 octobre 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
0 7 NOV. 2025	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 0 7 NOV. 2025 et publication du 0 7 NOV. 2025 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le **trois novembre** le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Marcel DUMAS, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Patrick PORNET donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Katy VAZQUEZ DUDEK

OBJET : 2025-043 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport - Projet de transformation du terrain honneur de football en gazon synthétique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a engagé une réflexion sur la transformation du terrain de football honneur en terrain synthétique.

La création d'un terrain de football en gazon synthétique répondrait aux attentes exprimées par les usagers. Afin d'éclairer la prise de décision, il convient d'évaluer avec précision l'impact financier pour la collectivité. À cette fin, une démarche proactive de recherche de subventions s'impose comme une étape déterminante.

Monsieur le Maire expose que le coût prévisionnel de ce projet est estimé, sur la base d'une étude de faisabilité, à 1 039 910 euros HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20251103-2025-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025
Publication : 07/11/2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

Organisme	Taux d'intervention	Montant
DETR/DSIL	40 %	415 964.00 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	25 %	259 977.50 €
Conseil Départemental de la Loire	10 %	103 991.00 €
Agence Nationale du Sport	2.50 %	25 997.75 €
Le Fond d'Aide au Football Amateur	2.50 %	25 997.75 €
Autofinancement ou emprunt	20 %	207 982.00 €
TOTAL		1 039 910.00 €

S'agissant des autres modalités de financement, les ressources sont :

- internes : auto financement et/ou recours à l'emprunt
- externes : demandes de subventions auprès de co-financeurs.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour, 1 voix contre (André Alex) et 1 abstention (Sylvain Girardin) :

- **De solliciter** l'Agence Nationale du Sport pour obtenir une subvention 2026 et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ainsi que tout autre subvention et appel à projet à venir.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1321 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 3 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Katy VAZQUEZ DUDEK